

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082
19 juin 2013 – salle de la mairie de Lorlanges

Présents :

M. Laurent SAGNOL, ONEMA SD43
M. Didier SOULIER, Maire de Lorlanges
M. Bernard CORNET, représentant du SMAT du Haut-Allier
M. Robert BOREL, Syndicat des forestiers privés de Haute-Loire
Mme Delphine BENARD, CEN Auvergne
M. Robert ROMEUF, Maire d'Espalem, Président de la Communauté de commune de Blesle et Conseiller Général du canton de Blesle
M. Jean-Jacques GIRARD, DDT 43
Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
M. Jean-Paul PROMEYRAT, UNICEM
M. David OLAGNOL, SMAT du Haut Allier

Excusés :

Comité départemental de randonnée pédestre
Conseil Régional Auvergne
Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Loire
CPIE du Velay
Mission départementale de développement touristique
Centre régional de la propriété forestière
Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

M. Soulier accueille les participants à la réunion du Comité de pilotage, et ouvre la séance. Il rappelle l'ordre du jour :

- Bilan de l'animation 2012,
- Point sur l'animation 2013
- Pistes pour l'animation 2014
- Questions diverses

M. Soulier passe la parole à M. Oagnol pour la présentation des différents points.

M. Oagnol rappelle quelques éléments sur le site des lacs d'Espalem et de Lorlanges :

- Une répartition du site sur deux communes, en deux entités
- Une surface de 67 hectares au total
- Des enjeux sur les amphibiens : Sonneur à ventre jaune et Triton crêté
- Des enjeux sur les habitats naturels : Prairies maigres de fauche, pelouses sèches, herbiers aquatiques
- Des habitats d'espèces à ne pas négliger : les haies et les murets

Ensuite, les actions 2012 sont présentées.

- Tout d'abord, en termes de contractualisation, la Charte Natura 2000 a été signée conjointement par la mairie de Lorlanges et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne sur 4 parcelles cadastrales autour du Lac de Lorlanges, sur une surface de 5,85 hectares.

Pour rappel, la Charte Natura 2000 consiste en une série d'engagements à maintenir de bonnes pratiques sur les parcelles engagées. La contrepartie pour le propriétaire est une exonération des parts communale et intercommunale de la taxe sur le foncier non-bâti.

Les types de milieux concernés par les engagements de la commune de Lorlanges et du CEN Auvergne sont :

- Les milieux ouverts,
- Les milieux humides
- Les éléments paysagers

- Ensuite, les suivis scientifiques réalisés en 2012 sont présentés :
 - Afin de compléter les connaissances et de pouvoir mener un suivi des amphibiens du site, les agents du SMAT ont participé à une formation sur les amphibiens (morphologie, biologie, habitats, ...) dispensée par le CPIE du Velay. Cette formation comprenait des aspects théoriques sur les espèces présentes en Haute-Loire ainsi qu'une phase de terrain permettant d'identifier les amphibiens de manière visuelle et auditive.
 - L'étude hydrogéomorphologique des lacs débutée en 2011 s'est poursuivie et s'est achevée sur l'année 2012 par le bureau d'études CPGF-Horizon (présentation faite par M. Verdier par la suite).
- En termes de communication et de sensibilisation, une animation auprès du grand public a été organisée le 27/05/2012. Cette animation, intitulée « La clef des champs » a été conduite en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier. Ce type d'animation a permis de coupler la présentation du patrimoine naturel et du patrimoine culturel de la commune d'Espalem.

Le bilan financier de l'animation 2012 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat	Financement FEADER
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	5 708 €	3 275 €	2 433 €
Etude hydrogéomorphologique de deux lacs	CPGF-Horizon (réalisé 2012)	7 116 €	4 141 €	2 975 €
TOTAL (réalisé 2012)		12 824 €	7 416 € (58%)	5 408 € (42%)

A noter que la partie concernant l'étude hydrogéomorphologique des lacs a été financée par des fonds Etat et FEADER engagés en 2011.

Concernant l'animation 2013, deux suivis scientifiques sont en cours :

- L'un concerne les pratiques agricoles sur les parcelles contractualisées en MAET, il est conduit par la Chambre d'agriculture de la Haute-Loire. Il consiste en la prise de rendez-vous avec les agriculteurs ayant contractualisé des MAET (2 sur le site), pour constituer une base de données des pratiques agricoles, ainsi qu'un suivi des engagements de la MAET par l'agriculteur (à différencier du contrôle).
- L'autre concerne les habitats naturels d'intérêt communautaire du site. Le bureau d'études Latitude UEP a été missionné pour effectuer un suivi de l'état de conservation des habitats du site. Ce suivi, mis en lien avec les pratiques agricoles, permettra d'effectuer une évaluation de l'efficacité des MAET.

Mme Gardès ajoute qu'elle a effectué une visite des parcelles contractualisées avec le SMAT. Cette visite a permis de faire des observations quant à la liste des plantes indicatrices des prairies maigres de fauche, ainsi que sur des dégradations ponctuelles faites indépendamment de la volonté de l'agriculteur (dégâts de sangliers, fouilles archéologiques).

M. Soulier demande à ce qu'il n'y ait pas de problèmes pour l'agriculteur dans la mesure où il n'est pas responsable de ces dégradations.

M. Olnol indique qu'il tente actuellement de contacter la personne en charge du suivi de la carrière, afin de discuter plus précisément de la question des fouilles archéologiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'animation 2013 se compose ainsi :

Nature de la dépense	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat	Financement FEADER
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	6 432 €	3 652 €	2 780 €
Suivi de la mise en œuvre des MAET	Chambre d'agriculture 43	7 240 €	4 210 €	3 030 €
Suivi des habitats naturels	Latitude - UEP			
TOTAL		13 672 €	7 862 € (58%)	5 810 € (42%)

Concernant l'animation 2014, M. Olnol précise qu'aucun suivi particulier n'est prévu dans les demandes de subventions. Seule de l'animation est prévue. Elle concernera entre autres la sensibilisation au maintien des mares temporaires dans les prairies, le montage technique et administratif du contrat Natura 2000 en lien avec la gestion des lacs, mais aussi le regroupement de données naturalistes récoltées au cours de ces dernières années, par encore formalisées à ce jour.

Mme Bénard indique qu'une synthèse des données naturalistes a été initiée par le CEN Auvergne (sur les sites qu'il gère), et que cela pourrait servir dans le cadre du regroupement des données sur le site Natura 2000. Elle demande par ailleurs si

l'entretien du site du lac de Lorlanges (notamment haies et maintien de l'ouverture du milieu) pourrait être intégré au contrat Natura 2000 pour la gestion et le suivi des lacs.

M. Oagnol répond qu'effectivement, cela devrait être intégré au contrat, on se situe bien dans la même logique que pour les lacs d'Espalem.

M. Sagnol ajoute que lors d'un passage dans le village de La Pénide l'an dernier, il a pu observer plusieurs larves d'amphibiens dans une mare située en bordure du village, en dehors des lacs concernés par le site Natura 2000. Il serait intéressant d'y faire des observations dans le cadre du suivi mené par le CPIE du Velay (Observatoire des amphibiens).

Le plan de financement prévisionnel pour l'animation 2014 est le suivant :

Nature de la dépense	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat	Financement FEADER
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	6 370 €	3 685 €	2 685 €
TOTAL		6 370 €	3 685 € (58%)	2 685 € (42%)

A la suite de cette présentation, M. Verdier du bureau d'études CPGF-Horizon présente les conclusions de l'étude hydrogéomorphologique des lacs d'Espalem et de Lorlanges (voir diaporama joint pour plus de détails).

Les principaux points à retenir sont :

- Une approche du fonctionnement des lacs grâce aux mesures de niveaux d'eau et à la pluviométrie (mai-juin 2012), ainsi qu'une approche géophysique grâce à des mesures de conductivité des roches sous-jacentes.
- Les niveaux d'eau des lacs sont relativement stables sur le long terme : la comparaison de plusieurs photographies aériennes entre 1948 et 2010 montrent une emprise sensiblement identique.
- La variation des niveaux d'eau se fait en fonction de la pluviométrie, les lacs n'étant alimentés que par les précipitations sur leur bassin versant. L'évacuation de l'eau ne se fait que par évaporation et évapotranspiration, et en période de hautes eaux par les fossés creusés par l'homme. En effet, sous les lacs est présente une assise argileuse imperméable et plastique qui empêche l'infiltration dans le basalte.
- Les risques de fissuration du substrat des lacs par les tirs de mine (exploitation de la carrière) sont très limités du fait de la plasticité des argiles présentes entre les lacs et le basalte.
- Les risques d'émissions de poussières sont également limités par la configuration du site, et la situation supérieure en altitude des lacs.
- Le bassin versant du lac Long verra sa surface diminuée d'environ 10% avec l'extension de la carrière.
- Les principales préconisations de gestion sont :
 - o Un entretien du fossé exutoire du Grand lac et du lac Citrou, sans pour autant le creuser ou le surélever.
 - o L'installation d'un point de suivi de plusieurs paramètres concernant l'évolution des lacs :

- Suivi de la poussière
- Suivi du bruit
- Suivi des niveaux d'eau et de la pluviométrie
- Suivi de la qualité des eaux
- Le maintien d'activités agricoles extensives sur l'impluvium des lacs (fertilisation raisonnée, maintien de prairies)

Suite à cette présentation, et en l'absence de remarques supplémentaires sur les autres points à l'ordre du jour, M. Soulier remercie les participants et intervenants, et clôt la séance.

A la suite de cette première réunion, le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements s'est réuni pour l'élection de la structure porteuse du site, ainsi que pour l'élection du Président du Comité de pilotage.

Le SMAT du Haut-Allier est réélu structure porteuse, et M. Didier Soulier, Maire de Lorlanges, est réélu Président du Comité de pilotage.